

# VIVRE A VEUREY

MAGAZINE

N° 102  
DECEMBRE 2023

L'ACTUALITE MUNICIPALE  
ET ASSOCIATIVE



*Joyeuses  
fêtes!*



[www.veurey-voiroize.fr](http://www.veurey-voiroize.fr)



commune  
Veurey-Voroize



l'appli :  
PanneauPocket

---

## SOMMAIRE

### TRAVAUX / URBANISME

P. 04 ▶ 07

### MAIRIE

P. 08

### CCAS

P. 09

### GYM. VOLONTAIRE / MEDIATHEQUE

P. 10

### CA S'EST PASSE

P. 11 ▶ 14

### LE SAVIEZ-VOUS?

P. 15

## AGENDA

- Jeudi 11 janvier, 14h00 salle du conseil  
" Goûter d'antan" organisé par CCAS.  
Réservé aux 65 ans et plus.
- Jeudi 14 janvier, à partir de 8h00, salle des fêtes  
Matinée boudin préparé et cuisiné par le Comité d'Animation

## ETAT CIVIL

### DÉCÈS :

Mme LUQUET Vve KABSCH Odette le 8/11/23 à CANNES

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- CNI (Carte Nationale d'Identité) / PASSEPORT  
Contacter la mairie pour les modalités de demande et d'obtention.
- PUBLICATION NAISSANCE  
Lors d'une naissance, les parents remplissent un imprimé pour la déclaration à la presse auprès du service d'état civil du lieu de naissance de leur enfant. La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document et en fonction de la volonté des parents nous faisons paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.
- RECENSEMENT CITOYEN  
Chaque jeune veurois(e) doit OBLIGATOIREMENT se faire recenser au cours du mois de ses 16 ans.  
Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille de ses parents.

## PERMANENCES CONSEILS

- ARCHITECTE CONSEIL  
1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00  
RDV auprès du secrétariat mairie
  - AVOCAT CONSEIL  
1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30  
RDV auprès du secrétariat mairie
  - MUTUALP  
RDV auprès de Mr Falconnet  
au 06.16.24.92.28  
Mail : mutualp-communales@mutualp.fr
-

# Edito



Pascale RIGAULT  
Maire

**Le 11 novembre dernier, a eu lieu la commémoration aux monuments aux morts, en présence de notre députée Elisa Martin, du maire de Noyarey Nelly Janin-Quercia, de notre maire honoraire Guy Julien, du major de gendarmerie Buffet, des portes drapeaux et de nombreux Veurois et Nuxérétais.**

**Après lecture du message du ministre des armées, Sébastien Lecornu, se sont succédés le dépôt de gerbes, la minute de silence, la marseillaise et pour finir le salut aux Portes Drapeaux. A la suite de cette cérémonie un moment convivial a été organisé à la mairie de Veurey-Voroize.**

**Cette commémoration est comme d'habitude me direz-vous ! Mais non ! En accord avec l'association de la FNACA présidé par Mr Jean-Marie Séguy, nous avons décidé Nelly et moi de ne plus faire qu'une cérémonie au lieu d'une dans chaque commune comme jusqu'à présent.**

**Ainsi la commémoration du 8 mai sera dorénavant toujours organisée par la commune de Noyarey en deux temps aux monuments aux morts du cimetière puis celui de la digue. La mairie de Veurey-Voroize fera celles du 11 novembre et du 18 juin. La cérémonie du 19 mars se fera en alternance entre les deux communes.**

**Nous sommes respectueuses du devoir de mémoire, et nous y sommes très attachées. Pour toutes ces dates une gerbe sera déposée sur les monuments aux morts des deux communes. N'hésitez pas à me faire des retours sur ce changement.**

**La fin d'année approche avec de nombreuses manifestations (marché de Noël, le repas du CCAS, le téléthon, le spectacle des écoles) où je l'espère, j'aurai le plaisir de vous rencontrer.**

**Je vous souhaite à toutes et tous de belles et chaleureuses fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous**

**Pascale Rigault**

## — VIVRE À VEUREY —

Directrice de la publication :

*Pascale Rigault*

Conception :

*Philippe Heraud*

Rédaction :

*Mairie, associations et GAM*

Images et illustrations :

*Mairie, la Metro, Pixel.*

Déposer articles et photos sur :

[articles@veurey.fr](mailto:articles@veurey.fr)

Date limite d'envoi des fichiers

pour le n°103 de janvier :

**Lundi 26 décembre**

Imprimeur :

Press Vercors Imprimerie



38160  
St Sauveur



Imprimé sur papier  
100% recyclé



**DE NOMBREUX TRAVAUX ENCORE RÉALISÉS CETTE ANNÉE, PEUT-ÊTRE DE MOINS GRANDE AMPLEUR, MAIS 2023 A ÉTÉ EN QUELQUES SORTES UNE ANNÉE DE TRANSITION AFIN DE MAÎTRISER NOTRE BUDGET D'INVESTISSEMENTS.**

Toutefois, on aura pu apprécier plus particulièrement la fin de l'aménagement du plateau sportif et du parking de l'école qui ont été engagés dans le cadre de la reprise de notre école élémentaire.



Le préau qui avait été utilisé pendant les travaux de l'école élémentaire a été installé dans la cour de la maternelle au printemps et les enrobés ont été repris autour du cèdre et sous le préau. Un banc est installé autour du cèdre.



Le City Park.



Le lavoir place du Perron.

Moins spectaculaires, mais tout aussi nécessaires et consommateurs d'énergie pour les élus de la commission qui doivent consulter des entreprises, comparer les coûts et suivre la réalisation, on peut noter entre autres :

- Lancement de la remise en état de la toiture du lavoir de la place du Perron.
- La réparation de la source du château,
- La fin des travaux du parking du cabinet médical et son éclairage,
- La peinture des boiseries du Vival et de la Mairie,
- En cours le remplacement des Prunus du parc et quelques nouvelles plantations,
- La rénovation d'une partie des luminaires de l'éclairage public par des équipements moins consommateurs ( systématiquement à leds ),
- Gestion des eaux pluviales chemin du Verdaret vers le stade et chemin de la Madeleine,
- Entretien et rénovations au Centre de loisirs, aux écoles et à la crèche.

La rénovation des volets, bandeaux et sous faces de toitures de l'espace Michel Brunel été programmée mais a dû être reportée en raison des devis trop élevés et de la complexité de l'opération.

Des réunions périodiques avec les services techniques de la Métropole permettent de traiter de l'entretien de nos voiries et de l'amélioration des conditions de sécurités des usagers, ainsi que de la problématique de la collecte des OM et du tri ( Veurey n'est pas au top dans ce domaine ! ).

Nous avons également engagé des études et des projets qui vont déboucher sur des travaux en 2024 :

- Un bilan thermique et fonctionnel du centre de loisirs avec l'ALEC qui nous a permis d'envisager un échelonnement de l'aménagements pour l'amélioration du confort d'usage de ce bâtiment vieillissant et manquant maintenant de confort. En 2024 nous pourrons procéder à la mise en place de protections solaires essentiellement. Nous pourrons également commencer la consultation de maîtrise d'œuvre en vue d'une possible extension et de l'amélioration des consommations d'énergie, avec le raccordement à la chaufferie bois voisine pour le chauffage du bâtiment.
- Suite à l'acquisition d'une parcelle de terrain à l'arrière du cimetière, et par nécessité du besoin, nous avons fait réaliser une étude de faisabilité de son extension et un projet a particulièrement retenu notre attention. Cette extension devrait être réalisée d'ici le milieu de l'année 2024.

Département de l'ISÈRE (38)  
Commune de VEUREY-VORIZE

---

Maire d'Usage  
Mme de VEUREY-VORIZE  
22000407 0478  
0370 941000 0478



---

**AVANT PROJET**

---

**EXTENSION DU CIMETIERE**  
Rue du Béryl

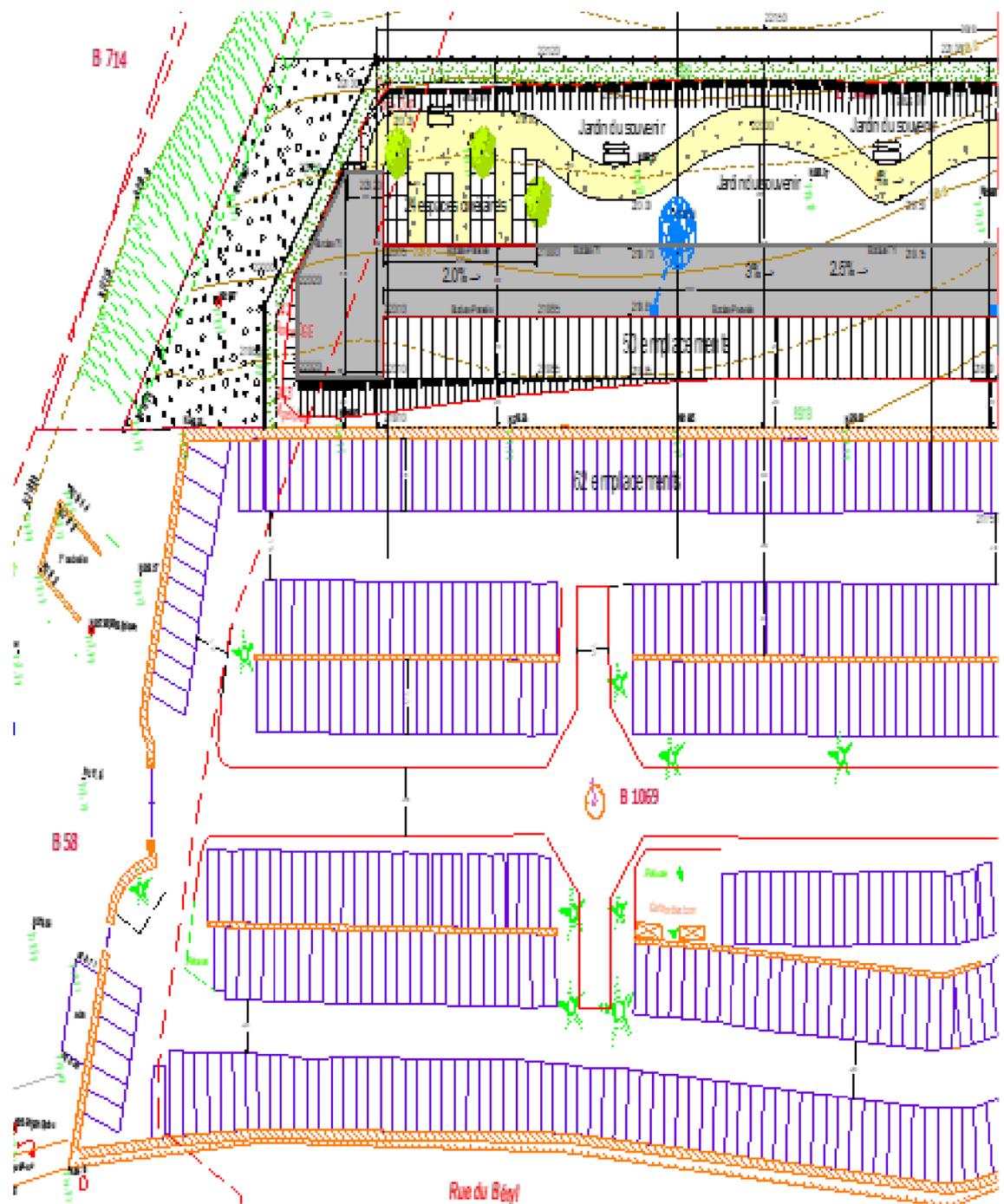
---

**PLAN d'AMENAGEMENTS**


1. 000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000

000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000

000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000

- Une consultation est également en cours avec l'aide d'un architecte du CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et d'un architecte du Conservatoire du Patrimoine du Conseil Général. Il s'agit de sélectionner un architecte du Patrimoine afin de nous permettre de faire un diagnostic de l'état du bâtiment afin d'élaborer un programme de sécurisation de la toiture de la Tour des Templiers qui devient dangereuse lors de forts vents. Cette première phase est indispensable pour pouvoir envisager de se projeter sur des possibles mais probablement très coûteux aménagement futurs.
- En partenariat avec les services aménagements des voiries de la Métropole et dans le but de terminer les accès au parking de l'école élémentaire, un projet de réorganisation du carrefour avec le RD3 sera étudié début 2023 pour une réalisation mi 2024. Ces travaux estimés à 200000€, la participation communale sera de 80000€. Ceci devrait permettre de sécuriser les circulations des piétons dans ce secteur particulièrement fréquenté.

## **Le projet phare lancé pour 2024 est une extension de la crèche des Petits Bouts.**

Ce projet n'était pas prévu sur la durée de notre mandat, mais un projet d'immeuble totalement inadapté dans le cadre de notre cœur de village nous a en quelques sortes obligés d'acquérir le terrain et la maison de Mme Picq situé en face de l'école maternelle et contigu à la crèche actuelle.

Mais pour pouvoir faire cette préemption, il était nécessaire d'avoir un projet d'utilité publique, la crèche en était un. L'extension sera donc réalisée en partie sur le terrain ainsi acquis.

Une consultation pour retenir un architecte et une équipe de maîtrise d'œuvre a été réalisée cet automne et la CAO (Commission des Appels d'Offres) a retenu dans un premier temps sur dossiers 3 candidats. À l'issue d'une audition, le groupement CAAZ (architectes grenoblois) a été sélectionné partialement car ils présentaient les références requises et ont été très convaincants lors de leur présentation.

Depuis, plusieurs versions du projet nous ont été présentés (équipe de gestion de la crèche et élus). Les premières versions dépassaient largement notre possibilité budgétaire, et après une reprise des projets, nous avons pu retenir une version qui correspond à toutes les attentes. Nous reviendrons plus en détails sur l'avancement du projet dont la livraison est prévue à l'été 2025.

Cette extension devrait permettre de recevoir ainsi jusqu'à 36 enfants répartis sur les 2 locaux attenants. Des adaptations seront nécessaires dans la crèche actuelle pour créer la liaison entre les 2 bâtiments, la réception des parents et améliorer le confort des enfants.



## Quelles sont les autorisations nécessaires et pour quels travaux ?

Obtenir une autorisation d'urbanisme est une étape très importante pour s'assurer que les travaux respectent les règles d'urbanisme en vigueur. Avant de débiter les travaux sur votre propriété, il est conseillé de prendre rendez-vous avec notre Architecte Conseil Murielle Clair en contactant la mairie. Elle vous guidera sur la faisabilité de votre projet, les conseils à suivre ainsi que les meilleures solutions techniques et esthétiques à adopter suivant les OAP\*.

En fonction des travaux envisagés, vous devrez déposer soit une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir, ou une simple déclaration préalable.

### Modifier l'aspect extérieur

- Création ou modification d'ouverture / Déclaration préalable
- Pose de panneaux solaires / Déclaration préalable
- Rénovation de toiture / Déclaration préalable
- Installation de fenêtre de toit / Déclaration préalable
- Ravalement, peinture de façade / Déclaration préalable
- Construction d'une pergola / Déclaration préalable

### Construire une annexe

- Construction abri de jardin, local technique...
  - de 5 m<sup>2</sup> SP\* ou ES\* / Aucune formalité
  - de 20 m<sup>2</sup> SP\* ou ES\* / Déclaration préalable
  - + de 20 m<sup>2</sup> SP\* ou ES\* / Permis de construire
- Aménagement de garage en pièce habitable avec modification de l'aspect extérieur / Déclaration préalable

### Réaliser une extension

- Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte...

#### **EN ZONE URBAINE (U)**

- de 40 m<sup>2</sup> SP\* ou ES\* / Déclaration préalable
- + de 40 m<sup>2</sup> SP\* ou ES\* / Permis de construire

#### **DANS LES AUTRES ZONES (A, N, AU)**

- de 20 m<sup>2</sup> SP\* ou ES\* / Déclaration préalable
- + de 20 m<sup>2</sup> SP\* ou ES\* / Permis de construire

\*SP: Surface de Plancher  
\*ES: Emprise au Sol

### Installer un portail ou une clôture (à l'alignement ou en limite séparative)

- Édification ou modification de la clôture / Déclaration préalable
- Création ou modification de l'accès / Déclaration préalable

### Installer une piscine enterrée ou hors sol

- Piscine démontable / Aucune formalité
- Piscine de 10 à 100 m<sup>2</sup> / Déclaration préalable
- Piscine de plus de 100 m<sup>2</sup> / Permis de construire

### \*Qu'est ce que l'OAP ?

L'OAP est un document intégré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Son rôle est de définir les grandes lignes des aménagements de zones particulières sur un territoire donné. Élaborée avec une grande attention l'OAP sert de guide pour l'évolution d'un espace urbain ou rural.

### Les OAP peuvent avoir un impact sur la demande de permis de construire

En effet, les OAP peuvent définir des règles d'urbanisme spécifiques pour un secteur donné, telles que la hauteur maximale des bâtiments, la densité de construction, les matériaux de construction, etc. Un particulier qui souhaite construire dans un secteur couvert par une OAP, doit respecter les règles d'urbanisme définies par celle-ci. Par conséquent, cela peut avoir un impact sur la faisabilité d'un projet de construction pour un particulier.



## Espace France Services de Fontaine



### Démarches et services

Dans chaque France services, vous pouvez réaliser vos démarches administratives en lien avec les neuf partenaires nationaux : Allocations familiales (Caf), Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), Assurance retraite (Carsat), Assurance Maladie (CPAM), Finances publiques (DDFiP), La Poste, Mutualité sociale agricole (MSA), Point-justice et Pôle emploi. Vous aurez une réponse adaptée à votre situation de vie en un lieu unique.

### Les conseillers France services peuvent :

- Vous accompagner dans les principales démarches administratives quotidiennes, répondre à vos questions et vous aider dans les démarches en ligne.
- Résoudre vos situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires
- Vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques : (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de vos dossiers administratifs)



32 bis rue de la Liberté 38600 Fontaine



04 76 28 75 03



fontaine@france-services.gouv.fr



Horaires :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h30 - 12h00

Lundi et samedi : Fermé

### Comment bien préparer son rendez-vous ?

Nous vous invitons à prendre contact avec votre France services, par téléphone ou par mail, avant votre venue afin de préparer au mieux votre rendez-vous. Les conseillers France services pourront notamment vous indiquer les documents à apporter avec vous pour réaliser efficacement votre démarche administrative.



Le goûter d'octobre n'ayant attiré que 3 personnes et la période hivernale arrivant, le CCAS va interrompre momentanément cette activité car il est difficile pour certaines personnes de se déplacer pendant les mois d'hiver.

Nous avons fait le goûter du 30 novembre, et en ferons un exceptionnellement le 11 janvier pour célébrer la nouvelle année, puis nous arrêterons jusqu'aux beaux jours.

**NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX AU PRINTEMPS 2024.**

### COLLECTE SAPINS



**Bien sûr vous ne l'avez pas encore mis en place, mais après avoir fait le bonheur des enfants , vous pouvez lui donner une nouvelle vie.**

Pour éviter que vos sapins de Noël desséchés et défraîchis ne terminent sur la voie publique, nous vous proposons de les récupérer. Alors si vous voulez vous en débarrasser après les fêtes, il y a des règles à respecter :

Vous ne pouvez pas déposer n'importe quel sapin dans les points de collecte. Les sapins en plastique, les sapins avec de la fausse neige, les sacs ou filets de transport et les pots en plastique sont interdits. Par contre, vous pouvez apporter votre sapin avec son support en bois, comme une croix ou une buchette.

Pour cela 2 points de collecte seront mis en place dès le 2 janvier : un sur le parking de l'école et l'autre sur la parking Place de l'Europe face aux locaux techniques. Une collecte sera aussi organisée le lundi 8 janvier après-midi par les services techniques. Il vous faudra le matin même déposer vos sapins près de la logette à ordures la plus proche de votre domicile.

Passées ces dates, il vous faudra les emmener vous-même à la déchetterie.



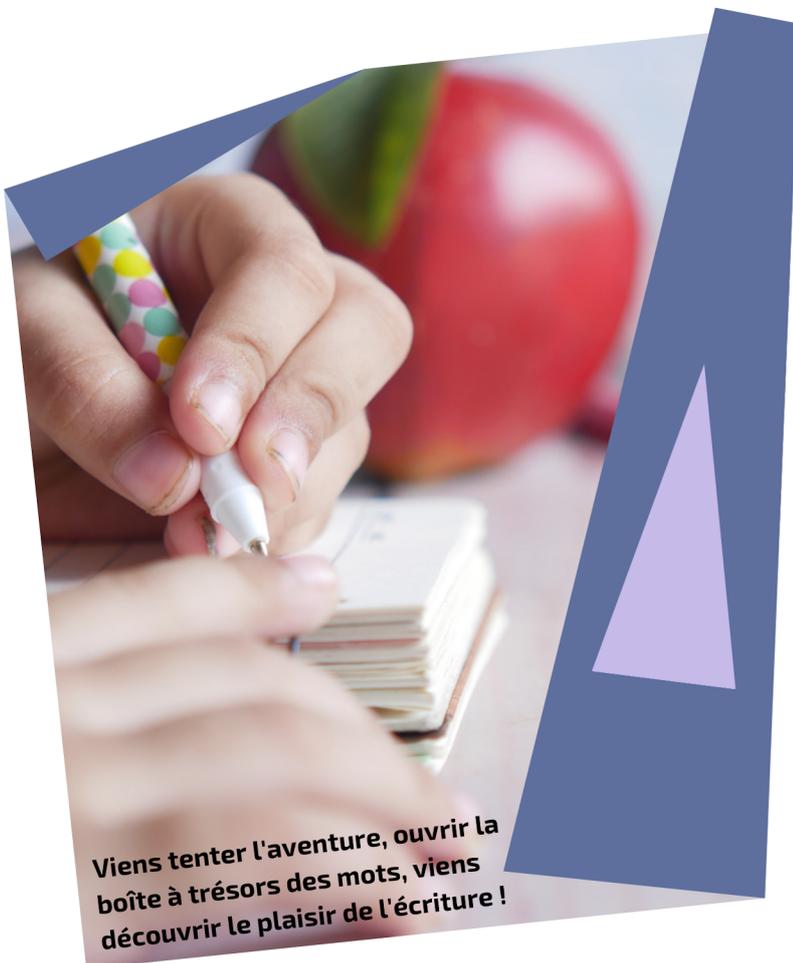
**Noël approche à grand pas et vous souhaitez faire un petit pas pour sauver la planète ?**  
**\*\*\*Penser aux cadeaux dématérialisés \*\*\***

Je vous propose 2 idées:

- **Un bon MASSAGE** d'1h00: 75€ ou 1h30: 90€.
- Offre de Noël: pour 2 massages d'1h00 achetés: 120€ ou d'1h30: 150€.
- **un stage d'une journée ou 1/2 journée de YOGA**, relaxation, méditation, repas en pleine conscience, marche méditative, yoga du son... à Veurey-Voroize, le samedi 6 janvier pour bien commencer l'année! Tarif journée: 50€ ou 1/2 journée (matin ou a.m): 30€.

Pour + d'infos: 06.50.90.82.70 ou par mail.

Delphine AIELLO



## la médiathèque

du 10 janvier  
 au 14 février,  
 le mercredi  
 de 16h30 à 17h45

# TELIER

d'écriture  
 avec  
 Béatrice

*Atelier pour Enfant à  
 partir de 7 ans sachant  
 lire et écrire*







Mardi 21 novembre

Passage de témoin avec la commune de Brié & Angonnes

Jeudi 23 et samedi 25

Le témoin est à Veurey et passe de mains en mains





Judi 23 novembre  
au stade

Céline Diaz, notre professeur de sports, a organisé un événement spécial pour les enfants des écoles. Elle les a invités à participer à des activités "Olympique" Les enfants étaient ravis.



Merci à Yves Ballu pour les photos aériennes



C'est parti pour le défi commun préparé par Céline de faire 2024 tours du parc soit 385km. Défi relevé dans la joie et la bonne humeur. Merci à tous les participants



Merci aux associations présentes sur site pour leur participation à cette belle matinée



Un grand merci à Céline pour son implication et sa détermination dans l'organisation des activités sportives de cet évènement. Elle nous a fait partager sa passion inconditionnelle du sport et les valeurs qu'il véhicule.



La fête est finie le témoin quitte Veurey pour rejoindre la commune de Pont de Claix Ravis d'accomplir cette symbolique mission, Jean-Marie Ségué accompagné de Pierre Rigault en assure le transport, et la transmission une fois arrivés à destination.



**#Déchets****Il est possible de visiter le centre de tri des déchets Athanor toute l'année !**

Venez visiter gratuitement le centre de tri des déchets d'Athanor situé à La Tronche. L'occasion de mieux comprendre l'importance de bien trier ses déchets et de poser toutes vos questions sur le tri.

**#Déchets****La Métropole distribue gratuitement des composteurs**

Pour éviter d'incinérer les déchets alimentaires, la Métropole a distribué gratuitement plus de 20 000 composteurs depuis 2018. Le compostage individuel à domicile est une des solutions proposées pour valoriser les déchets alimentaires.

**#Environnement-Climat****Éteindre ses lumières peut rapporter gros**

Laisser allumer trois ampoules de 75W toute une nuit consomme en effet autant qu'une lessive à 60°C. Dès que vous quittez une pièce, n'oubliez pas d'éteindre les lumières. Ce réflexe vaut aussi au bureau.

**TRI & DÉCHETS**

- **Numéro vert**

Collecte, conseils de tri, achat de bac...  
Appel et service gratuits du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.  
Tél. 0 800 500 027  
[www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets)

**EAU**

- **L'eau potable**

[www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable)  
Tél. de 8h à 12h et 13h à 16h30  
au 04 76 86 20 70

- **Les eaux usées**

[www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees)  
Tél. 04 76 59 58 17

**VOIRIE**

- **Problème sur l'espace public**

Nids de poule, mobiliers cassés, feux tricolores défectueux... contactez-nous :  
Tél. 0 800 500 027  
[www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie)

**ENERGIE**

- **Réduire sa facture**

Suivre vos conso d'énergie au quotidien, connaître les astuces pour les réduire.  
[www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie)

**MOBILITÉ**

- **Agences M**

Conseils, vente de tickets bus et tram, horaires, abonnements...  
51 av. Alsace-Lorraine, Grand'Place,  
15 bld. Joseph-Vallier (Grenoble)

- **Relais TAG du Campus**

Horaires, trafic, abonnements et recharge  
442 av. de la Bibliothèque, St.M-d'Hères  
[www.mobilites-m.fr](http://www.mobilites-m.fr)

- **Agences M Vélo +**

Location de vélos courte ou longue durée  
2 agences : parvis gare (Grenoble), campus (Saint Martin-d'Hères),  
et autres agences mobiles dans communes.  
[www.veloplus-m.fr](http://www.veloplus-m.fr)  
[accueil@metrovelo.fr](mailto:accueil@metrovelo.fr)  
09 74 77 73 80

- **Citiz**

Location de voitures en libre-service  
téléchargez l'appli Citiz.  
[www.alpes-loire.citiz.coop](http://www.alpes-loire.citiz.coop)  
[alpes-loire@citiz.fr](mailto:alpes-loire@citiz.fr)  
04 76 24 57 25



**Espace santé**  
2 allée de la Poste

### Médecins généralistes

Consultations sur RDV tous les jours  
et samedi matin si urgences.

RDV au 04 76 53 95 29

Dr LANCON Marie :

consultations tous les jours sauf le jeudi

Dr PARMENTIER Christophe :

consultations tous les jours sauf le mardi

Dr PAUTHIER Laurent :

consultations tous les jours sauf le mercredi

### Cabinet d'infirmières diplômées d'état

ZUANON Bénédicte : 06 01 45 69 54

LAVERRIERE Laurence : 06 14 01 45 80

DACMINE Nadia : 06 70 46 60 18

### Pédicure - Podologue

BARON Harmony

Ouvert tous les jours et sur RDV.

Visite à domicile possible.

RDV au : 04 76 43 88 09 ou 06 07 67 86 57

### Psychologue clinicienne

DELEPELAIRE Marianne

Consultations sur rendez-vous au

07 83 38 10 01

### Diététicienne Nutritionniste

Diplômée d'Etat

GENON CATALOT Julie

Consultations sur rendez-vous au

07 88 27 24 67



### Pharmacie

87 rue du Maupas, Noyarey.

Tél : 04.76.53.91.15

Affichage des pharmacies de garde  
sur la vitrine de l'officine ou au 3915.

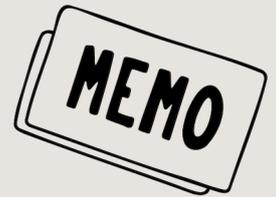


L'information de la commune  
en direct sur votre smartphone  
Simple et gratuite, télécharger  
l'application sur l'App Store,  
Google Play ou l'AppGallery



### Mairie

2 rue de la Gilbertière



- Lundi : 15h00 - 17h00
- Mardi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
- Mercredi : 13h30 - 17h00
- Jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
- Vendredi : 13h30 - 17h00
- Samedi : 8h00 - 12h00
- Pour nous joindre
- Tél : 04.76.85.16.80
- Mail : [mairie@veurey.fr](mailto:mairie@veurey.fr)
- Web : [www.veurey-voiroize.fr](http://www.veurey-voiroize.fr)
- Facebook : [commune de veurey-voiroize](https://www.facebook.com/commune.de.veurey-voiroize)
- CCAS : [ccasveureyvoiroize@orange.fr](mailto:ccasveureyvoiroize@orange.fr)



### Urgences

- Samu : 15 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes
- Police - Gendarmerie : 17
- Gendarmerie de Sassenage : 04.76.27.42.17
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112 (SAMU + Police + Pompier)
- Numéro d'aide aux victimes : 116 006
- SAMU Social : 115
- Centre anti-poison : 04.72.11.69.11
- Enfants disparus : 116 000
- Enfance maltraitée : 119
- SOS Femme Violence Conjugale : 3919
- Alerte attentat - enlèvement : 197



### Les horaires

- lundi / mardi : 16h30-18h
- mercredi : 13h-18h30  
(heure du conte : 17h à 17h45)
- samedi : 10h30-12h



- Lundi : 10h00- 13h00 / 16h00 - 19h30
- Mardi au vendredi 7h30 - 13h00 / 16h00-19h30
- Samedi : 7h30 - 13h00 / fermé après-midi
- Dimanche : fermé



Le Relais de Poste Commerçant (RPC) fonctionne tous les jours de la semaine, aux horaires d'ouverture du magasin jusqu'à 10h45 le matin et de 16h00 à 19h30 A.M